



Dégradations sur parties communes

Par **providence18**, le **24/09/2019** à **17:17**

Bonjour,rrnrEtant président de l'ASL d'un lotissement privé, j'aimerais bénéficier de vos conseils concernant le problème suivant:rrnrLors d'orages, les eaux pluviales qui s'écoulent sur la route communale jouxtant notre lotissement se déversent abondamment sur les parties communes provoquant ainsi des dégradations importantes.rrnr Quels peuvent être les niveaux de responsabilité ? rnrnVous remerciant d'avance.rrnrA.D

Par **morobar**, le **25/09/2019** à **10:03**

Bonjour,rrnrCommencer par intervenir auprès du maire.rrnrLa route ne peut pas avoir pour effet d'aggraver l'écoulement naturel des eaux de pluie.rrnrSi la voie en question n'est pas dans le ressort de compétence de la commune, le maire indiquera auprès de qui il faut s'adresser.

Par **providence18**, le **25/09/2019** à **17:25**

Bonjour,rrnrEn plus d'échanges verbaux, transmission de photos, des courriers expédiés en recommandé avec accusé de réception (le 1er en Aout 2018) ont été adressés au maire afin d'alerter les services compétents sur ce problème récurrent.rrnrLa mairie fait valoir que les conséquences sont liées à des épisodes météorologiques exceptionnels.rrnrQue faut-il en déduire ? et quelle stratégie à adopter ?rrnrMeilleures salutations.rrnrA.D

Par **morobar**, le **25/09/2019** à **17:50**

Il faut lui retorquer qu'en l'absence de force majeure, ce qui est le cas, la commune reste responsable des conséquences d'évènements mêmes exceptionnels.rnrnSurtou s'il y a récidence comme vous semblez l'indiquer.rnrnLorsqu'un toboggan d'école accidenté gravement un élève; on se doute bien que le maire n'a pas fait expressement de nuire à cet élève. Mais il reste responsable.

Par **providence18**, le **28/09/2019** à **08:46**

Bonjour rnrnAvec tous mes remerciements pour votre implication rnrnBien
cordialementrnrnA.D.